

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE  
DE  
**SERRAVAL**

Le vingt mars deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 13

Résultats des votes : pour 11 contre 2 abstention 0

**Présents** : Philippe ROISINE, Pascal CHEVALLEREAU, Stéphane GUYONNAUD, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Sarah PAILLOT, Philippe MOLON, Stéphane TISSOT.

**Absents** : Chrystel DEMIZIEUX, Yann HARDY, Julien MICHEL, Sylvain SOBOTA.

Chrystel DEMIZIEUX a donné pouvoir à Stéphane TISSOT

Yann HARDY a donné pouvoir à Vincent HUDRY-CLERGEON

Julien MICHEL a donné pouvoir à Pascal CHEVALLEREAU

Sylvain SOBOTA a donné pouvoir à Vincent HUDRY-CLERGEON

Pascal CHEVALLEREAU a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Indemnités de gardiennage de l'église. DEL\_03112023.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église fixé à 200 € depuis l'année 2019.

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire en date du 8 mars 2023 de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie indiquant les montants maximaux de gardiennage des églises communales pour 2023.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer à 220 € par an le montant de l'indemnité de gardiennage pour l'église de Serraval à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- **DECIDE** de verser la somme de 220 € à Madame Martine PERRILLAT demeurant le Marais 74230 SERRAVAL.

**Le vingt mars deux mille vingt-trois,**

Le Maire,  
Philippe ROISINE

Le Secrétaire de séance,  
Pascal CHEVALLEREAU



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 23/03/2023

- de sa publication le 23/03/2023

Le Maire,  
Philippe ROISINE.

